

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 17 décembre 2022, à 9 h 00, au centre communautaire de l'île.

Sont présents monsieur le conseiller André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est absent : M. Charles Méthé

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

7. Adoption du budget 2023**Résolution numéro 22.12.17.03**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 alinéa 1 du Code municipal, le Conseil doit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a préparé des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU qu'un avis public pour annoncer la tenue d'une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget a été donné le 29 novembre 2022 ;

En conséquence, **il est donc proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte le budget 2023 ci-après :

DÉPENSES**Dépenses générales**

Administration générale	190 273 \$
Sécurité publique	42 501 \$
Transports	126 502 \$
Hygiène du milieu	33 413 \$
Santé et bien-être	6 599 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	28 675 \$
Loisirs et Culture	58 037 \$
Frais de financement	5 535 \$
Remboursement de la dette à long terme	7 300 \$
TOTAL DES DÉPENSES GÉNÉRALES	498 835 \$

RECETTES

Recettes générales

Taxe foncière générale	308 543 \$
Taxe spéciale Centre communautaire (R.151)	7 194 \$
Taxe spéciale Rénovation toitures bureau municipal et hangar (R.192)	3 841 \$
Taxe spéciale Marge de crédit TECQ (R.185)	1 800 \$
Taxe de service sur le traitement des matières résiduelles	17 708 \$
Paiements tenant lieu de taxes	3 339 \$
Services rendus	33 533 \$
Imposition des droits	9 000 \$
Intérêts	1 950 \$
Autres revenus	11 500 \$
Transferts	90 152 \$

Affectations

Surplus accumulé non affecté	6 000 \$ (1)
Fonds d'infrastructures des équipements culturels	4 275 \$ (2)

TOTAL DES RECETTES GÉNÉRALES ET DES AFFECTATIONS

498 835 \$

Explications des affectations :

(1) Achat de chaînes pour le tracteur et épandeur de sable

Coût d'environ 14 000 \$

Financement : 6 000 \$ des Surplus accumulés non affectés

(2) Paiement de certaines dépenses liées à l'activité touristique affectant les équipements culturels, de loisir et de transport

Adoptée à l'unanimité

(signé)

Louise Newbury
Mairesse

(signé)

Denis Cusson
Directeur général et greffier-trésorier

**VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE SOUS RÉSERVE DE L'ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL**

Ce vingt et unième jour de décembre deux mille vingt-deux

Le directeur général et greffier-trésorier



Denis Cusson